

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau des Affaires Juridiques et
du Droit de l'Environnement

Digne les Bains, le **10 MARS 2017**

Affaire suivie par Mme ADAM
Tél : 04.92.36.72.72.
Fax. 04 92 36.73.89
marielle.adam@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
francoise.bayle@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT D'UN DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE DES
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE PRÉFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

certifie avoir reçu dans ses services, de la société COLAS MIDI MÉDITERRANÉE - établissements COZZI, le 27 février 2017, un dossier d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en 5 exemplaires papier et quatre versions informatiques, concernant le renouvellement de la demande d'exploiter une carrière de roches massives située sur la commune de Braux, aux lieux dit "Barnette" et "Pont du Gay".

Ce dossier comporte plusieurs objets :

- une demande de prolongation des activités d'excavation en roche massive du site de Braux sur les trente prochaines années ;
- une demande d'extension de cette exploitation sur la parcelle n°223, section A, située au sud de l'actuel site, sur la commune de Saint-Benoît ;
- valoriser les déchets inertes de cette carrière dans le cadre de sa remise en état.

À l'issue de l' instruction de cette demande, celle-ci fera l'objet d'une décision expresse soit d'acceptation assortie ou non de prescriptions, soit de refus de la part du préfet des Alpes de Haute-Provence.

En cas de refus, cette décision pourra être contestée devant le tribunal administratif de Marseille, 22-24 avenue de Breteuil, 13281 Marseille CEDEX 06, par le demandeur dans un délai de 2 mois à compter du jour où elle lui est notifiée.

Le service chargé de l'instruction du dossier est le Bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement, à la préfecture, en lien avec l'inspection des installations classées de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Manosque.

L'adresse postale, électronique, ainsi que le numéro de téléphone du service compétent à la préfecture sont mentionnés en en-tête de ce récépissé.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur,



Serge ORTIS